

DÉLIBÉRATION**COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf mars à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le treize mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

PRÉSENTS : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Léa GUILLET, Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Monsieur Olivier BÉZIE, Monsieur Olivier CADIOT, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Madame Jennifer GODIN, Monsieur Frank GUILLAUDEUX, Madame Catherine HAMON, Monsieur Nicolas LEDUC, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Maud MERING, Madame Laëtitia NYS, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

EXCUSÉS : Madame Valérie VÉRON *ayant donné pouvoir à Madame Maud MERING*, Madame Sabine ANGINARD, Madame Gaëlle BOURGEOIS *ayant donné pouvoir à Madame Christelle ESNAULT*, Monsieur Jean-Charles OLIVE *ayant donné pouvoir à Monsieur Frédéric DUBOIS* et Madame Marie-Danielle RICHARD

ABSENTS : Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Madame Louise MOREAU et Madame Marine VIAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Dominique RIOU

Nombre de conseillers

En exercice 33

Présents..... 25

Votants..... 28

DCM n°045/2024 - 7.5.1

Création d'une chaufferie à bois déchiqueté et d'un réseau de chaleur - projet au stade APD (avant-projet définitif) - demande de subvention auprès de l'État au titre de l'appel à projets commun 2024 pour l'attribution des dotations de soutien à l'investissement - mise à jour du plan de financement

Rapporteur : Madame GILLOT

La mission de maîtrise d'œuvre relative au projet de création d'une chaufferie à bois déchiqueté et d'un réseau de chaleur a été confiée au cabinet EXOCETH de GUER (56).

Le projet au stade APD (Avant-Projet Définitif) a été présenté au groupe de travail constitué d'élus membres de la commission communale patrimoine le 09 novembre 2023 puis à l'ensemble de la commission communale patrimoine le 04 décembre 2023.

Pour rappel, l'estimation du coût du projet au stade APD s'élève à 892 646,00 euros HT pour la part travaux. À ce montant, il convient d'ajouter deux prestations qu'il avait été envisagé de prévoir en PSE (Prestation Supplémentaire Éventuelle) au stade APS (Avant-Projet Sommaire) et qu'il est proposé d'intégrer à l'offre de base, à savoir :

- la dépose des anciennes chaudières pour 11 600,00 euros HT,
- l'installation d'un filtre multicyclone pour 11 100,00 euros HT.

Le coût estimatif du projet avec les deux PSE, hors maîtrise d'œuvre et prestations annexes, est, par conséquent, porté au stade APD à 915 346,00 euros HT, soit 1 098 415,20 euros TTC.

Par délibération numéro 264/2023 en date du 12 décembre 2023, le conseil municipal a approuvé le projet de création d'une chaufferie à bois déchiqueté et du réseau de chaleur associé au stade APD et a arrêté le coût prévisionnel de cet investissement à la somme de 1 004 046,00 euros HT, soit 1 204 855,20 euros TTC, maîtrise d'œuvre et prestations annexes comprises.

Lors de la présentation de ce projet au stade APD au conseil municipal le 12 décembre 2023 et du dépôt de la demande de subvention auprès de l'État le 15 décembre 2023, le coût de certaines prestations annexes, à savoir le diagnostic amiante et la mission de coordination sécurité et protection de la santé, a été estimé dans l'attente du résultat de consultations de bureaux d'études en cours, ce afin de les intégrer au coût global du marché. Il convient de mettre à jour le plan de financement de cette opération afin de prendre en compte le coût réel de ces prestations annexes.

Le plan de financement prévisionnel mis à jour de ce projet au stade APD est, par conséquent, établi comme suit :

Objet de la dépense	Montant HT
Maîtrise d'œuvre	58 700,00 euros
Travaux (Prestations Supplémentaires Éventuelles incluses)	915 346,00 euros
Frais autres (diagnostics, mission Sécurité et Protection de la Santé, contrôle technique, étude géotechnique, recherche de réseaux, relevés topographiques, ...)	21 544,07 euros
TOTAL	995 590,07 euros

Objet de la recette	Montant HT
Appel à projets commun pour l'attribution des dotations de soutien à l'investissement des collectivités (35% du coût total des travaux HT)	350 000,00 euros
Aide à la production de chaleur et aide au réseau de chaleur - ADEME	445 000,00 euros
Autres subventions / emprunt / autofinancement	200 590,07 euros
TOTAL	995 590,07 euros

Vu la délibération numéro 119/2023 en date du 23 mai 2023 portant attribution du marché de maîtrise d'œuvre relatif au projet de création d'une chaufferie à bois déchiqueté et d'un réseau de chaleur au cabinet EXOCETH,

Considérant l'avis émis par les membres de la commission communale patrimoine réunis le 04 décembre 2023,

Vu la délibération numéro 264/2023 en date du 12 décembre 2023 portant notamment approbation du projet de création d'une chaufferie à bois déchiqueté et du réseau de chaleur au stade APD et autorisant le dépôt d'une demande de subvention au titre de l'appel à projets commun 2024 pour l'attribution des dotations de soutien à l'investissement des collectivités,

Considérant que ce projet porte sur des locaux concernés par les dispositions du décret numéro 2019-771 en date du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire, appelé communément décret Tertiaire,

Considérant que ce projet est éligible à des subventions au titre de l'appel à projets commun pour l'attribution des dotations de soutien à l'investissement des collectivités au titre de l'année 2024,

Considérant qu'il y a lieu de tenir compte de l'estimation au stade APD du projet de création d'une chaufferie à bois déchiqueté et d'un réseau de chaleur dans le cadre des demandes de subvention au titre de l'appel à projets commun pour l'attribution des dotations de soutien à l'investissement des collectivités au titre de l'année 2024,

Considérant les catégories de dépenses éligibles à ce dispositif,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

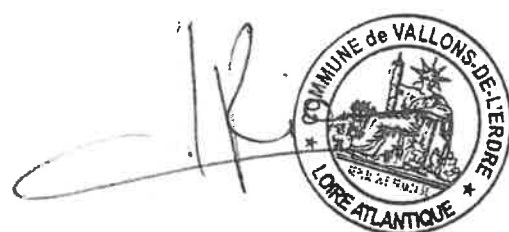
- **APPROUVE** le projet de création d'une chaufferie à bois déchiqueté et du réseau de chaleur au stade Avant-Projet Définitif tel que présenté ;
- **ARRÊTE** le coût prévisionnel des travaux à la somme de 995 590,07 euros HT, soit 1 194 708,08 euros TTC ;
- **CONFIRME** la sollicitation d'une subvention au titre de l'appel à projets commun pour l'attribution des dotations de soutien à l'investissement des collectivités (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et Dotation de Soutien à l'Investissement Local) au titre de l'année 2024 d'un montant de 350 000,00 euros pour le projet de création d'une chaufferie à bois déchiqueté et d'un réseau de chaleur ;
- **ARRÊTE** le plan de financement prévisionnel mis à jour tel qu'énoncé ci-dessus ;
- **S'ENGAGE** à assurer le financement de ce projet, quel que soit le montant des co-financements accordés et en cas de sur-réalisation ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Les crédits nécessaires au règlement du coût de cet investissement seront ouverts sur le budget primitif 2024 de la commune.

Délibération publiée le 29 mars 2024

**Le Maire,
Jean-Yves PLOTEAU**

**La secrétaire de séance,
Dominique RIOU**



Envoyé en préfecture le 29/03/2024
Reçu en préfecture le 29/03/2024
ID : 044-200078079-20240319-DCM_045_2024-DE

